

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

MASTER mention STAPS : ENTRAÎNEMENT et OPTIMISATION de la PERFORMANCE SPORTIVE (EOPS)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification

Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention

Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) : 1

Niveau (EQF) : 7

Code NSF

118 - Sciences de la vie.

120 - Spécialités pluridisciplinaires. Sciences humaines et droit.

335 - Animation sportive, culturelle et de loisirs

411 - Pratiques sportives (y compris arts martiaux).

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le titulaire du master mention 'STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive' (EOPS) a vocation à assurer des fonctions de responsable stratégique et opérationnel au sein d'organisations sportives. Il exerce des missions d'expertise, de coordination, de pilotage et de développement visant l'optimisation de la performance.

S'appuyant sur une expertise professionnelle, sportive et scientifique pluridisciplinaire, les activités du titulaire s'articulent autour des activités suivantes :

- Usages avancés et spécialisés des outils numériques
- Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés
- Communication spécialisée pour le transfert de connaissances
- Appui à la transformation en contexte professionnel
- Évaluation et analyse des performances de haut niveau
- Évaluation du projet sportif de la structure
- Conception des stratégies et des dispositifs d'entraînement et organisation de leur mise en oeuvre
- Encadrement et formation au service du projet sportif de performance.

- Pilotage du projet sportif au service de la performance

Compétences ou capacités évaluées

Bloc 1 : 7MT-1001-Usages avancés et spécialisés des outils numériques

- 1-1. Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- 1-2. Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

bloc 2 : 7MT-2001-Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés

- 2-1. Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- 2-2. Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- 2-3. Résoudre des problèmes pour Développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- 2-4. Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.
- 2-5. Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

bloc 3 : 7MT-3001-Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

- 3-1. Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- 3-2. Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

bloc 4 : 7MT-5001- Appui à la transformation en contexte professionnel

- 4-1. Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- 4-2. Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- 4-3. Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

bloc 5 : Évaluation et analyse des performances de haut niveau

- 5-1. Optimiser l'évaluation des facteurs de la performance pour améliorer les conceptions de l'entraînement
 - o Concevoir des protocoles de mesure adaptés pour optimiser l'entraînement et la performance dans le cadre du projet sportif
 - o Maîtriser l'usage d'outils technologiques au service du projet de performance (objets connectés, analyse vidéo...)
 - o Développer de nouveaux tests de mesure des facteurs de la performance (recherche et développement)
- 5-2. Analyser les résultats des évaluations et l'évolution des performances dans les disciplines sportives (APSA) au service du suivi de l'entraînement

- Analyser les résultats de l'évaluation pour modéliser et optimiser la performance et entraîner les pratiquants
- Maîtriser, utiliser et développer des connaissances scientifiques et des outils méthodologiques pour faire évoluer le pratiquant et sa discipline
- 5-3- Produire une évaluation systémique et une caractérisation individuelle des facteurs de la performance des sportifs suivis

bloc 6 : Évaluation du projet sportif de la structure

- 6-1. Évaluer les différents programmes aux différents âges et au regard des différents niveaux de compétition.
- 6-2. Évaluer et analyser la cohérence des différents programmes dans leur progression sur la durée au regard des caractéristiques des pratiquants et des objectifs de performance déterminés.
- 6-3. Faire des préconisations pour le suivi des programmes par l'utilisation d'outils et la mise en place de batteries d'indicateurs

bloc 7 : Conception des stratégies et des dispositifs d'entraînement et organisation de leur mise en œuvre

- 7-1. Concevoir une programmation pluriannuelle précisant les objectifs sportifs et les moyens nécessaire pour les atteindre
- 7-2. Concevoir une planification, une programmation et des méthodes pour optimiser le potentiel des athlètes grâce à la prise en compte et le développement des connaissances scientifiques pluridisciplinaires
- 7-3. Rendre l'athlète autonome afin de préserver sa santé et son intégrité physique et psychologique

Bloc 8 : Encadrement et formation au service du projet sportif de performance

- 8-1. Mettre en œuvre et adapter les séances d'entraînement en anticipant les conditions favorables à la sécurité et à la santé
- 8-2. Accompagner le projet de développement sur les différents facteurs de la performance : préparation physique et/ou préparation mentale et/ou préparation nutritionnelle et/ou ré-athlétisation
- 8-3. Coordonner des équipes d'entraîneurs, de préparateurs physiques, de préparateurs mentaux dans le cadre d'un plan de formation des athlètes du club
- 8-4. Assurer et/ou coordonner des dispositifs de formation des collaborateurs tout au long de la vie

bloc 9 : pilotage du projet sportif au service de la performance

- 9-1. Réaliser et promouvoir un projet de développement adapté aux évolutions de l'environnement de la structure et aux potentialités de celle-ci
- 9-2. Développer des stratégies innovantes pour s'adapter aux évolutions du contexte
- 9-3. Construire un cadre éthique et en assurer la diffusion et le respect
- 9-4. Participer et/ou élaborer le plan de développement du projet interne de la structure sportive
- 9-5. Gérer, développer les ressources humaines autour du projet sportif et manager une équipe pluridisciplinaires (agents, entraîneurs, préparateurs physiques...)
- 9-6. Gérer les budgets autour du projet sportif

Chaque mention pourra être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accréditées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités (*5 maximum à présenter sous forme de liste avec tiret*)

- Le sport amateur
- Le sport professionnel
- Le sport en entreprise
- Le secteur associatif
- Le secteur privé
- Les fédérations sportives
- Les collectivités territoriales
- La recherche en Sciences du Sport

Mots clefs des secteurs accessibles (en majuscule séparés par un ;)

SPORT PROFESSIONNEL ; SPORT AMATEUR ; PREPARATION PHYSIQUE, PREPARATION MENTALE ; REATHLETISATION

Types d'emplois accessibles

- Entraîneur sportif
- Préparateur physique, nutritionnel ou mental
- Coach personnel (physique, mental)
- Directeur technique sportif
- Directeur et cadre de structure privé à objectif sportif (évaluation de la performance)
- Directeur de pôle sportif
- Manageur sportif
- Consultant auprès d'organisations sportives ou d'athlètes
- Ingénieur de recherche en sciences du Sport
- Cadre dans un service Recherche et Développement (R&D) à caractère sportif

Mots clefs des emplois accessibles (en majuscule séparés par un ;)

CADRE DANS LE DOMAINE DE L'ENTRAINEMENT ; PREPARATEUR PHYSIQUE, COACH SPORTIF

Codes des fiches ROME les plus proches (*5 au maximum*) :

G1204 - Éducation en activités sportives
L1401 – Sport professionnel

Réglementation d'activités

Ce master donne accès à une carte professionnelle et donc aux métiers à exercice réglementé en référence au Code du sport (en cours).

Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport.

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	
Par expérience Date de mise en place :2002	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)

Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d'activités professionnels d'exercices, des diplômes ou des certifications d'autres ministère ou de branches professionnelles peuvent être visés.

Accords européens ou internationaux (cadre 9)

Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.

Références autres :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'informations :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de certification :

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hocs de leurs sites web (à faire : AA + GR)

